



Anne Laure Bandle, Raphael Contel, Marc-André Renold,
Novembre 2018

Affaire Incendie d'un entrepôt – Gillian Ayres et al. et Momart

Momart – Gillian Ayres et al. – Artwork/œuvre d'art – Class action/plainte collective – Mediation/médiation – Settlement agreement/accord transactionnel – Breach of contract/violation du contrat – Financial compensation/indemnisation

L'un des cas les plus significatifs de ces dernières années en Grande-Bretagne concerne l'incendie d'un entrepôt appartenant au Momart qui a brûlé en 2004, entraînant la destruction d'une grande quantité d'œuvres d'art d'artistes britanniques renommés (le mouvement Brit Art). Suite à l'introduction d'une action collective, Momart a décidé de résoudre l'affaire par une médiation et de régler le litige par un versement d'une somme secrète.

I. Historique de l'affaire; II. Processus de résolution; III. Problèmes en droit; IV. Résolution du litige; V. Commentaire; VI. Sources.

CENTRE DU DROIT DE L'ART – UNIVERSITÉ DE GENÈVE

PLATEFORME ARTHEMIS

art-adr@unige.ch – <https://unige.ch/art-adr>

Ce matériel est protégé par le droit d'auteur.

I. Historique de l'affaire

- **Mai 2004: Un entrepôt** de la société londonienne de stockage et de manutention d'œuvres d'art Momart a été victime d'un incendie au cours duquel un grand nombre d'œuvres d'art contemporaines d'une valeur estimée à 40 millions de livres ont été détruites. Parmi elles, figuraient 36 œuvres de Damien Hirst, une cinquantaine d'œuvres de Patrick Heron et de nombreuses autres d'artistes tels que Tracey Emin, Chris Ofili et Jake et Dinos Chapman¹. L'entrepôt était situé près de bâtiments industriels abritant des cartouches de gaz explosives.
- **Juin 2005:** Une action collective a été intentée contre Momart pour conduite négligente devant le tribunal de commerce anglais (*English Commercial Court*). Parmi les demandeurs figuraient Gillian Ayres (le mari d'Helen Chadwick), Shirley Conran et la famille de Patrick Heron. Selon les médias, les requérants ont affirmé que les installations de stockage de Momart étaient totalement inadaptées aux œuvres d'art de grande valeur² (notamment en raison de l'absence de système de détection d'incendie et d'extincteur automatique à eau).
- **Été 2005:** Toutes les réclamations ont été réglées par un accord obtenu par le biais d'une médiation. Les médias ont rapporté que Momart a payé des dizaines de millions de livres sterling en dommages et intérêts à des artistes, des collectionneurs et des compagnies d'assurance³.
- **Catalogue des œuvres d'art perdues et de leurs propriétaires**⁴ (la perte a été estimée à environ 30 à 50 millions de livres sterling): Gillian Ayres, artiste – environ huit de ses propres peintures; Succession de Helen Chadwick, artiste - au moins 14 œuvres dont « Philoxenia », « Cyclops Cameo » et « Opal »; Shirley Conran, écrivain et collectionneur – 12 peintures de son ami Gillian Ayres ; Crafts Council - plus de 20 œuvres dont « Big Easy Volume » de Ron Arad, « Union » (céramique) de Nicholas Rena et deux céramiques d'Alison Britton ; Barry Flanagan, artiste – neuf de ses propres sculptures ; Clio Heath – 40 peintures des années 1960 de son père Adrian Heath ; Katharine et Susanna Heron – environ 50 œuvres majeures de leur père, Patrick Heron, dont « 14 disques », « Vertical light », « Harbour Window » et « Girl in Harbour Room » ; Damien Hirst, artiste – 16 de ses propres œuvres, y compris « spin » et « butterfly paintings », ainsi que des œuvres d'autres artistes, dont Angus Fairhurst et Michael Joo ; Victoria Miro Gallery – des œuvres de Chris Ofili, dont « Superhero Captain Shit » ; Charles Saatchi, collectionneur et propriétaire de la galerie – au moins 100 des œuvres détruites se trouvaient dans la collection de Charles Saatchi, dont le célèbre « Hell » de Jake et Dinos Chapman, « Hedone's » de Patrick Caulfield, « The Last Thing I Said to You is Don't Leave Me Here » de Tracey Emin, « Down » de Sarah Lucas, « The Ambassador of Jesus » de Paula Rego, « Miss Understood and Mr Meanor » de Tim Noble et Sue Webster, « Winter Landscape » d'Alex Katz ; Barry Townsley, collectionneur – un Bill Woodrow et un Frank Stella ; Leslie Waddington Gallery – environ 150 œuvres d'artistes allant de Patrick Heron à Barry Flanagan, dont 20 d'une importance majeure ; London Royal Academy – six moules de statues romaines vendues.

¹ Linda Sandler and James Lumley, "London Insurers, Artists Sue Momart Over 2004 Warehouse Fire"; Sarah Lyall and Carol Vogel, "Pangs of Loss to Art World after a Fire".

² Sandra Laville, "Secret Payouts worth Millions for Art Lost in Warehouse Fire".

³ Ibid.

⁴ Reproduced in Louise Jury, "Bill for Momart Art Blaze Surges to £ 60m".

II. Processus de résolution

Class action – Médiation – Accord transactionnel

- Plusieurs personnes lésées ont reçu des **indemnités d'assurance** sans avoir intenté d'action personnelle contre la société de stockage Momart, tel que le collectionneur d'art et cofondateur d'une agence de publicité, Charles Saatchi. Selon le journal *Art*, ce dernier a obtenu un paiement d'environ 10 millions de livres sterling.
- D'autres ont cependant intenté une **action collective** (déposée par la compagnie d'assurance Hiscox, subrogée aux droits de ses assurés, principalement des artistes) contre Momart pour conduite négligente. Au cours d'une procédure civile devant le Tribunal de commerce anglais, toutes les parties ont consenti (sans ordonnance judiciaire) à **mettre en place une médiation** et à désigner un médiateur. Selon Jonathan Wood (avocat représentant les assurés d'Hiscox contre Momart), il n'y a eu aucune implication gouvernementale ou judiciaire dans ce processus, qui était consensuel⁵. La médiation a finalement abouti à un accord.

III. Problèmes en droit

Violation du contrat

- Jonathan Wood, qui représentait 30 demandeurs dont les artistes Gillian Ayres et Damien Hirst, a indiqué que plus de 50 sociétés et individus étaient impliqués dans le procès⁶. Momart a été accusé de négligence pour avoir entreposé des œuvres d'art dans un entrepôt à proximité de matériaux inflammables.
- Certains objets, tels que les biens invendus d'Helen Chadwick, n'étaient pas assurés, car la personne chargée de gérer les biens pensait que l'assurance était incluse dans le service de stockage.
- Il est intéressant de noter que la famille et l'avocat de Patrick Heron (dont 50 de ses œuvres ont été perdues dans l'incendie) n'a pas blâmé Momart pour ce qui s'est passé (au début). Dans une interview datée de mai 2004⁷, ont souligné le professionnalisme de l'entreprise et sa grande réactivité vis-à-vis des clients ainsi que le fait qu'il y avait toujours un risque à conserver une grande quantité d'œuvres d'art dans un même lieu.
- Une demande a également été introduite par Axa Art (représentée par Bill Perry), subrogée aux droits de 23 assurés au total contre Momart, car la société assurait plusieurs clients de Momart, tels que des galeries et des collectionneurs, notamment le Janet Botton Trust, Warren et Victoria Miro de la Victoria Miro Gallery et Saatchi & Saatchi Group Ltd.

⁵ Voir e-mail de Jonathan Wood daté du 18 Avril 2011.

⁶ As reported in Sandler and Lumley, "London Insurers, Artists Sue Momart Over 2004 Warehouse Fire."

⁷ Voir Lyall and Vogel, "Pangs of Loss to Art World after a Fire."

IV. Résolution du litige

Compensation financière

- Les deux réclamations ont été réglées par un accord de médiation. Selon la presse, Momart a payé des dizaines de millions de livres⁸ en dommages et intérêts aux parties lésées.

V. Commentaire

- Étant l'une des sociétés de stockage et de manutention les mieux établies, avec des clients tels que la National Gallery, la Tate Modern, la Tate Britain et le Palais de Buckingham⁹, Momart s'est probablement finalement résout afin de sauver sa réputation. L'intense couverture médiatique concernant l'incendie a attiré l'attention sur la négligence de Momart et sur son erreur dans le choix de l'emplacement pour son entrepôt.
- La perte est particulièrement dure pour les artistes qui ne sont plus en vie et dont les œuvres ont été en grande partie détruites. Néanmoins, l'incendie a également eu des conséquences matérielles et financières importantes pour les artistes vivants, car ils ont perdu une partie de leur collection pour de futures expositions.
- Confrontés à la question de la possibilité de recréer leurs œuvres datant de cinq ou dix ans, les artistes affirment que leurs aptitudes ont beaucoup évolué depuis lors et peuvent entraver leur capacité à reproduire exactement la même œuvre¹⁰. L'artiste Tracey Emin, dont l'œuvre, la tente « Everyone I have Ever Slept With 1963 – 1995 » a été détruite dans l'incendie, s'est vue offrir un million de livres par la Saatchi Gallery – qui possédait l'œuvre – pour la reproduire. Cette somme correspondait à l'équivalent de la prime d'assurance que Saatchi avait obtenue pour l'œuvre. L'artiste déclara « to recreate it would have been morally wrong » en ajoutant « it wouldn't have that emotional input to it »¹¹.
- Alors que certaines voix déplorent un grand désastre pour l'art contemporain britannique, d'autres critiquent la grande attention qui a été portée à l'incendie, affirmant que ces œuvres étaient pour la plupart des créations insignifiantes.
- Du point de vue de Momart et des compagnies d'assurance, l'incendie s'est probablement produit au pire moment. En effet, l'art contemporain était – avant la faillite de Lehman Brothers en 2008 – largement surévalué, établissant records après records aux ventes aux enchères.

⁸ Sandra Laville, “Secret Payouts worth Millions for Art Lost in Warehouse Fire”.

⁹ Ibid.

¹⁰ Voir Louise Jury, “Bill for Momart Art Blaze Surges to £ 60m”.

¹¹ Mike Wade, “Tracey Emin Tells Edinburgh she Rejected £ 1m Offer to Recreate Tent”.

VI. Sources

- a. Doctrine
- Wood, Jonathan. “Legal Issues in Fine Art Insurance – Warehousekeeper’s and Carrier’s Liability.” In *Art and Insurance*, Institute of Art and Law. Leicester: 1996.
- b. Documents
- E-mail de Jonathan Wood daté du 18 avril 2011.
- c. Médias
- Wade, Mike. “Tracey Emin Tells Edinburgh she Rejected £ 1m Offer to Recreate Tent.” *The Times*, 2 août 2008. Consulté le 12 avril 2011.
<http://www.timesonline.co.uk/tol/news/uk/scotland/article4446285.ece>.
 - Laville, Sandra. “Secret Payouts worth Millions for Art Lost in Warehouse Fire.” *The Guardian*, 15 janvier 2007, consulté le 11 avril 2011.
<http://www.guardian.co.uk/uk/2007/jan/15/thebritartfire.arts>.
 - Sandler, Linda, and James Lumley. “London Insurers, Artists Sue Momart Over 2004 Warehouse Fire.” *Bloomberg*, 18 août 2005, consulté le 12 avril 2011.
<http://www.bloomberg.com/apps/news?pid=newsarchive&sid=arVRfeGc04IY&refer=europe>.
 - Jury, Louise. “Bill for Momart Art Blaze Surges to £ 60m.” *The Independent*, 10 juillet 2004, consulté le 11 avril 2011.
<http://www.independent.co.uk/news/uk/this-britain/bill-for-momart-art-blaze-surges-to-acircpound60m-552684.html>.
 - Lyall, Sarah, and Carol Vogel. “Pangs of Loss to Art World after a Fire.” *New York Times*, 28 mai 2004. Consulté le 12 avril 2011.
<http://query.nytimes.com/gst/fullpage.html?res=9407E5D6133EF93BA15756C0A9629C8B63>.